

## CHÈQUES-CADEAUX ACTUALISÉS

Depuis le 28 novembre 2024, de **nouveaux chèques-cadeaux** à l'image de marque de nos établissements seront mis en vente.

- Ils seront **offerts par tranches de 15 \$, de 25 \$ et de 50 \$.**
- Ils seront **valides dans nos casinos et nos salons de jeux.**
- Ils pourront être utilisés **dans nos restaurants et bars, pour l'achat de billets de spectacles et dans nos hôtels** (y compris pour le spa et le golf).

La **liste complète des points de service participants** est disponible sur notre site Web ou en balayant avec votre mobile le code QR ci-dessous ou celui affiché sur les nouveaux chèques-cadeaux.

[casinos.lotoquebec.com/fr/portail/cheque-cadeau](https://casinos.lotoquebec.com/fr/portail/cheque-cadeau)



### Principaux changements applicables à compter du 28 novembre prochain\*

- Sur demande, il est possible de se faire **rembourser** le solde d'un chèque-cadeau **uniquement** lorsqu'il est de **5 \$ ou moins**. Tout solde inutilisé dépassant ce montant est **non remboursable**.
- Les anciens chèques-cadeaux encore en circulation **seront honorés** dans les points de service participants **selon les nouvelles modalités d'utilisation**.

**RAPPEL : Les chèques-cadeaux ne peuvent pas être utilisés pour jouer.**

\* D'autres conditions s'appliquent.